

LES FRÈRES CARTEAU

avant-gardistes au XX^e siècle

Guy Charenton

En 1871, le 6 août, naît Eugène Louis Carteau dans une famille vendéenne domiciliée à Saint-Hilaire-de-Voust¹. Il est l'aîné de sept enfants dont le dernier Camille Ernest Arthur vient au monde le 26 octobre 1885. Leurs parents ont tous les deux une activité professionnelle : le père est négociant en grains, la mère tient une épicerie.

L'ORIGINE DE L'ÉTABLISSEMENT CARTEAU

L'arrivée à Bressuire

En cette fin du XIX^e siècle, le développement rapide du rail, de l'industrialisation, du commerce entraîne la mobilité de toutes les marchandises. Eugène Carteau, déjà sûrement initié et influencé par ses

¹ Commune de 1 149 h en 1872, à environ 40 kms au S.O. de Bressuire.

parents au négoce, vient s'installer à Bressuire dès la fin de l'année 1898 au 7 rue de la Tourette².



Maison Carteau, rue de La Tourette

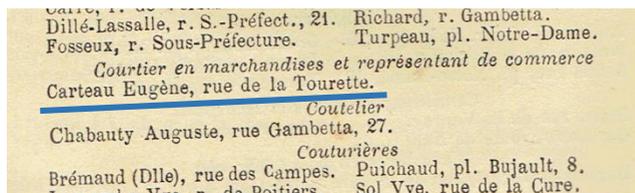
Cliché HPB.

Nous trouvons trace de son installation dans l'Annuaire Général des Deux-Sèvres où son nom figure dans plusieurs rubriques « Courtier en marchandises, représentant de commerce, allumettes en gros. »

Une facture du 4 septembre 1900 confirme cette activité. Il fait le commerce de sucre raffiné, de chocolat Menier, dispose aussi d'un dépôt de pétrole installé dès 1901

dans un local métallique semi-cylindrique³, construction simple, peu coûteuse et très développée à cette époque.

Eugène Carteau, en s'installant à Bressuire et pressentant un rapide développement de l'activité générale, nourrit une idée ambitieuse pour son commerce.



Extrait de l'Annuaire général des Deux-Sèvres, année 1899

Coll. A. Giret

Son projet

Le 6 juin 1900, il acquiert de Mme Angelina Bressollette née Mosnay de Châtillon/Sèvre pour 2 900 francs une pièce de terre nue de 3 080 m² (77 m x 40 m) cadastrée n° 293 section A⁴ appelée le Champ de Duron⁵.

Quelque temps après, Eugène Carteau fait construire sur ce terrain deux bâtiments en longueur séparés par un grand espace libre de 11 m de largeur, des petits bâtiments annexes et un embranchement ferroviaire qui

² Actuellement la maison porte le numéro 11.

³ Local de 8,50 m x 3,50 m sur le parking en face de l'abattoir actuel,

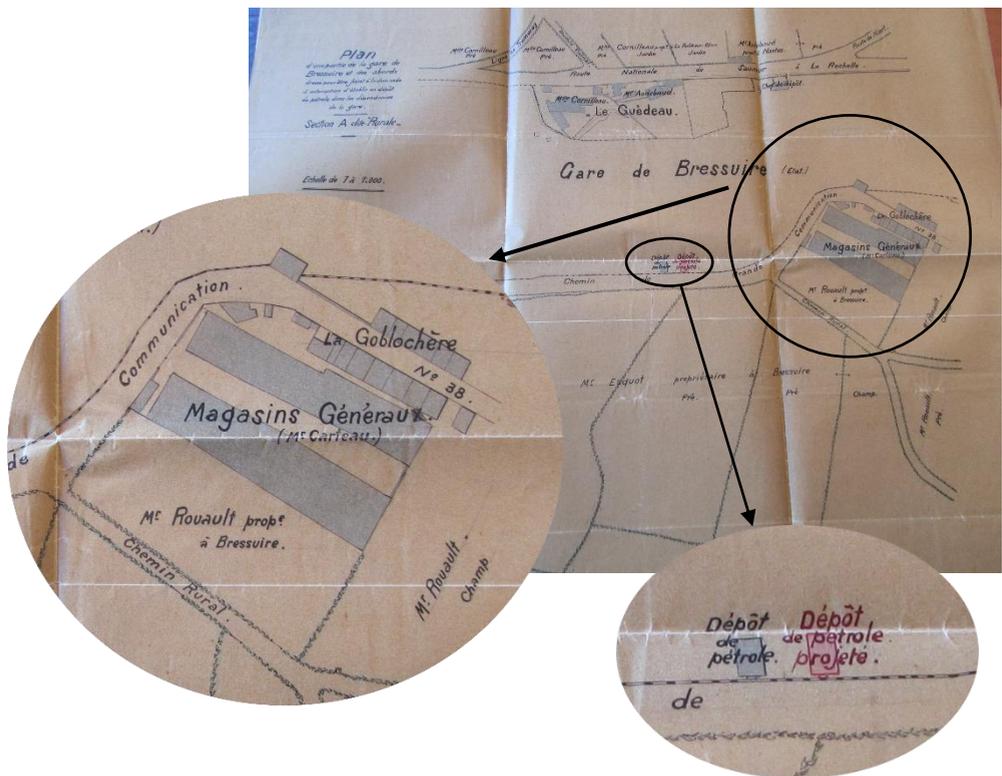
⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres, Registre hypothécaire, 4Q1/1426.

⁵ Actuellement boulevard Foch près de l'abattoir.

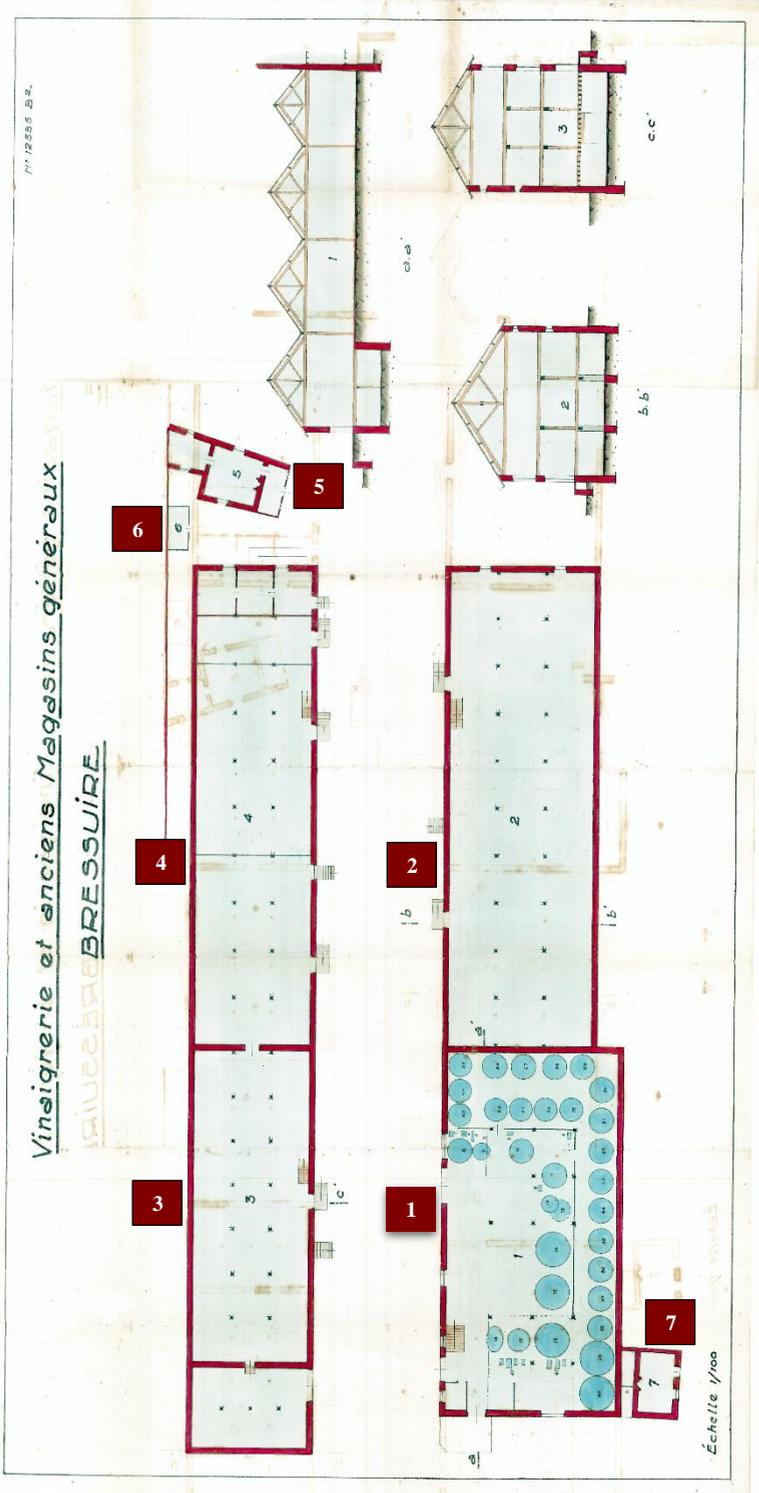
relie cet ensemble à la gare de marchandises située de l'autre côté de la route.

Le plan ci-dessous montre l'implantation des deux bâtiments, ainsi que la présence du dépôt de pétrole en gris appartenant à E. Carreau et en rouge le projet de création d'un dépôt similaire d'un entrepreneur tourangeau en 1905.

La surface totale de ces deux grandes constructions est de 1905 m² et celle des bâtiments annexes de 87 m².



Plan d'une partie de la gare de Bressuire et des abords, dressé le 8 juin 1905,
Arch. Dép. Deux-Sèvres, M 135 Etablissements classés.



Vinaigrerie et anciens magasins généraux de Bressuire

Coll. HPB D12 C4.

Destination des constructions

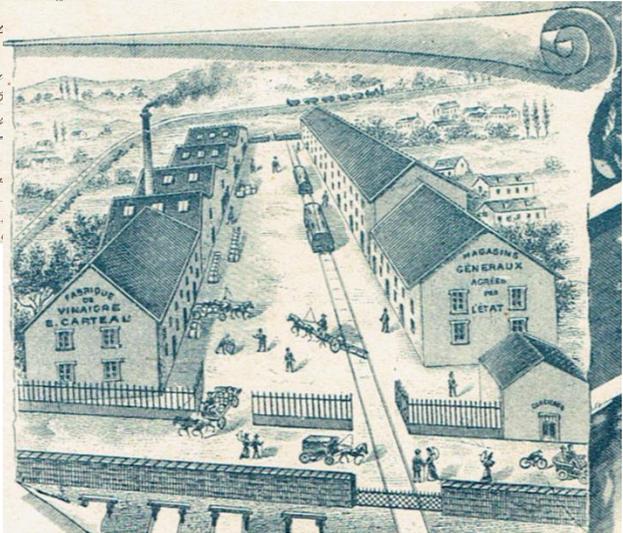
Qu'installe E. Carreau dans ces locaux ? (Les numéros sont ceux du plan de la page précédente)

- ✓ En 1 une vinaigrierie (502,44m²)
- ✓ En 2 une tonnellerie (561,60m²)
- ✓ En 3 un magasin (386,65m²)
- ✓ En 4 un deuxième magasin (454,30m²)
- ✓ En 5 une conciergerie (48,15m²)
- ✓ En 6 un « caveau » (14,79m²)
- ✓ En 7 une petite habitation (24m²)

Les murs de l'ensemble sont construits « en maçonnerie de moellons et crépis au mortier de chaux avec encadrements des baies en granit et en briques pressées jointoyées. » Les accès se font par des escaliers extérieurs et des portails en bois, coulissants, devant lesquels sont construits des quais.

Deux activités complètement différentes, l'une industrielle, l'autre commerciale, vont régner à partir des années 1901-1902 dans ces bâtiments. Du côté droit, les magasins 3 et 4 vont servir au stockage de produits non périssables ou de longue conservation et seront exploités sous le régime des « magasins généraux agréés par l'Etat ».

Une image très précise des lieux figure sur plusieurs documents : lettres, factures et effets de commerce à partir de 1902. A partir du bas de l'image apparaissent les fins de lignes de train avec les butoirs, les murs de clôture de la gare, la barrière pour l'embranchement ferroviaire, le mur de clôture et les portails d'accès aux magasins généraux, vinaigrierie et tonnellerie.

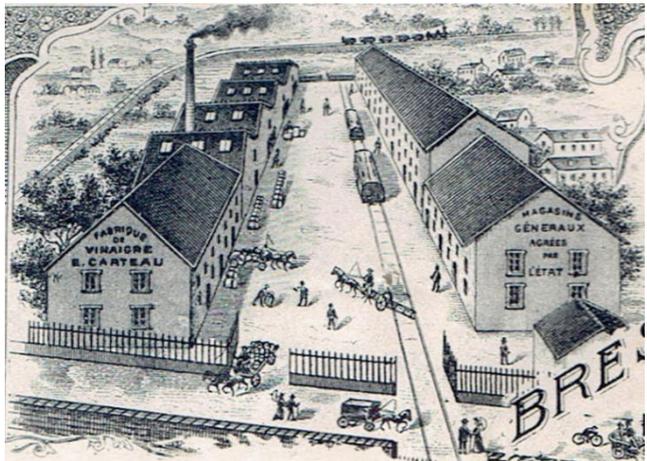


Ci-dessus, facture de l'entreprise Carteau, du 3 juin 1913



Ci-contre, traite de l'entreprise Carteau, du 24 juillet 1908.

Coll. A. Giret



L'énergie

L'électricité est-elle fournie dès le début pour les machines ? Ce n'est pas sûr car la mention « usine à vapeur » figure sur les en-têtes des premières factures et sur le dessin apparaît une grande cheminée d'usine en briques ce qui laisse supposer l'existence d'une chaudière de production de vapeur pour le fonctionnement des différentes machines et la fourniture d'électricité par alternateur.



Facture à en-tête de l'entreprise Carteau, du 12 août 1901.

Coll. A. Giret.

Plus tard, Eugène Carteau fera construire sur le bord de la route, en bout de la tonnellerie, un transformateur pour l'alimentation électrique générale de l'ensemble.

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

La tonnellerie

Elle est étroitement associée à la vinaigrerie. Cet atelier est absolument nécessaire pour la fabrication sur place des fûts en bois de chêne, des cuves de fabrication de grand volume, de stockage et d'expédition du produit fini, le vinaigre.

Un tonnelier est employé à plein temps pendant une grande partie de l'activité de la vinaigrerie jusqu'en 1945. Logé dans la petite maison (N°5 et 6 sur le plan), il exercera en plus la fonction de concierge et de gardien des installations.

Progressivement, la tonnellerie perd de son importance, sa surface se réduit et il subsistera seulement un atelier de réparation. Les parties ainsi

libérées sont louées à d'importants commerçants en grains : Josereau père puis fils, Auguste Chessé puis son fils, et Bâcle de Cerizay.

La vinaigrerie

Pourquoi le choix d'une fabrique de vinaigres à Bressuire ?

Sans document sur l'installation et le démarrage de l'activité, nous pouvons seulement imaginer qu'E. Carreau a fait au préalable « une étude de marché » et constaté une demande importante et surtout l'absence de fabrique de vinaigres dans le secteur. Il est alors vraisemblable qu'il existait des débouchés locaux et régionaux et qu'il était plus économique de fabriquer localement que de faire venir des volumes importants de la région d'Orléans, berceau des vinaigreries.

Un peu d'histoire

Dès le Moyen Âge est créée la corporation des vinaigriers qui a le monopole de la fabrication et du commerce des vinaigres. A cette époque-là, la Loire est un fleuve navigable et Orléans un grand port fluvial. Les vins à destination de Paris sont transportés par bateaux, mais la longueur, la lenteur du transport, la chaleur l'été provoquent l'altération fréquente des vins. Aussi, sur place, sont-ils transformés en vinaigre par des artisans locaux.

Au XVIII^e siècle, Orléans compte plus de 300 producteurs et au XIX^e le vinaigre d'Orléans acquiert une grande réputation. Les maisons les plus connues sont Dessaux et Martin-Pouret.

Par contre, au début du XX^e, il ne subsiste plus que 17 producteurs.

Elaboration du vinaigre*

La chimie du vinaigre

Tout ce qui contient du sucre peut produire de l'alcool et potentiellement du vinaigre sous l'action d'agents biologiques. Les travaux de Pasteur ont grandement contribué à faciliter la production et sa régularité.

*Syndicat National des Fabricants de Vinaigre : www.vinaigre.fr

Le vinaigre résulte donc d'une double fermentation, alcoolique, puis acétique.

SUCRES d'origine agricole (jus de raisin, betterave, pomme...)



fermentation alcoolique par levures



ALCOOLS vin, alcool de betterave, cidre...



fermentation acétique par bactéries Acetobacter
alcool + oxygène → acide acétique + eau



VINAIGRES vinaigre de vin, d'alcool, de cidre....

Deux conditions indispensables : un maximum d'oxygène et une température de 30°.

La réglementation

Le vinaigre, exclusivement d'origine agricole, est une appellation réservée au seul produit obtenu par le procédé biologique de la double fermentation de denrées ou de boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Il existera donc une incroyable palette de vinaigres. Les plus courants sont le vinaigre blanc dit cristal, d'alcool coloré, de vin, de Xérès, de cidre, balsamique de Modène et bien d'autres encore.

Les procédés de fabrication

Ils sont au nombre de trois :

- le procédé traditionnel « Orléans » consiste à placer dans des fûts de chêne en présence d'air un mélange vin-vinaigre à acétifier. La transformation en vinaigre se fait par la fermentation acétique naturelle de surface avec formation d'un voile microbien plus ou moins important (la « mère du vinaigre ») d'une durée de trois semaines environ. Procédé très lent et peu rentable industriellement ;

- le procédé sur copeaux de hêtre consiste à faire ruisseler en continu nuit et jour le liquide à acétifier sur une masse de copeaux de hêtre qui fixent les bactéries acetobacter et à injecter de l'air. Le vinaigre est ainsi obtenu plus rapidement soit en 24-48 heures ;

- le procédé par immersion avec injection d'oxygène, aujourd'hui le plus répandu, car il bénéficie des progrès de la microbiologie. Il consiste à injecter dans le liquide contenant en suspension les bactéries acetobacter de l'oxygène sous forme de microbulles jusqu'à acétification totale. L'opération est très rapide et chaque cuve « acétateur » peut produire de 20 à 30 000 litres de vinaigre par jour.

Quel que soit le procédé, le vinaigre produit est trouble et nécessite diverses opérations de clarification et de filtration.

Le choix d'Eugène Carteau

Au début du XX^e siècle, seuls les deux premiers procédés existent et E. Carteau opte donc pour le plus rapide avec les copeaux de hêtre. Il fabrique trois sortes de produits : les vinaigres de vin, d'alcool dit cristal et d'alcool coloré au caramel.



Ernest Carteau jeune
Coll. privée.

E. Carteau emploie du personnel pour la fabrication et la manutention, vraisemblablement deux personnes. Puis il fait venir en 1905 son plus jeune frère Ernest né en 1885, le 26 octobre, quelques années après le démarrage. Il profite des conseils de son frère aîné qui lui enseigne les rouages du négoce, mais en 1913 flairant avec le cinématographe⁶ une nouvelle activité commerciale, Ernest Carteau quitte Bressuire, revient en Vendée et se lance dans le nouveau métier d'exploitant d'abord de cinéma ambulants, puis de salles de cinéma.

⁶ www.magazines-racines.fr/V2/articles/112/autrefois.pdf

Il connaîtra une brillante réussite et ouvrira, au cours de cette période, différentes salles en Vendée, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres⁷.

Pendant la guerre 1914-1918, nous ne savons pas si la production de vinaigres a continué car Eugène Carteau, à 43 ans, est mobilisable. Par contre, son frère Ernest est réformé. C'est ainsi qu'il a pu continuer son activité très importante et très prenante liée au cinéma.

Les installations

A la vue du seul plan disponible datant d'août 1939⁸, nous pouvons supposer que l'équipement de l'atelier vinaigrerie est plus important à ce moment-là qu'au démarrage des fabrications en 1901-1902. Constatons que ce bâtiment n°2 de 502,44m² a une toiture différente de celle des autres constructions (voir illustration page 34), constituée de quatre sheds avec des verrières pour assurer un bon éclairage naturel.

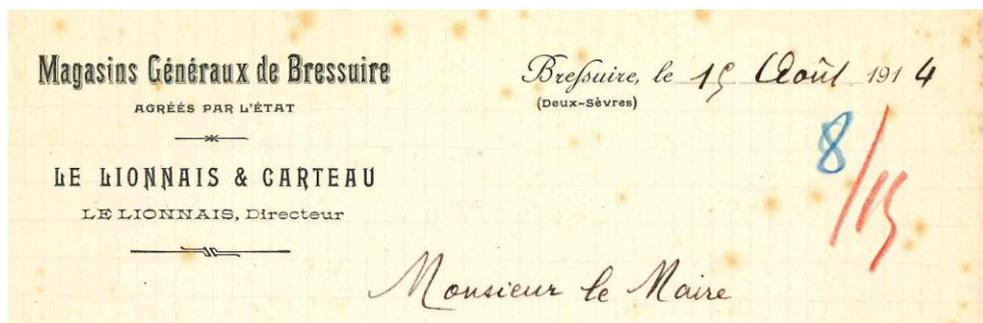
En 1939, le matériel comprend : plusieurs moteurs avec leur système de transmission, trois groupes moto-pompes, quinze cuves à vinaigre en chêne de 3 200 à 8 800 litres pour le stockage du produit fini, dix cuves chêne de fabrication de 5 625 litres chacune remplies de 600kgs de copeaux de hêtre posés sur un fond grillagé, six cuves chêne semblables aux précédentes, mais de 6 025 litres une cuve de clarification de 22 000 litres (sans copeaux)

Toutes les cuves reposent sur des soubassements de madriers et des socles béton, avec un ensemble de tuyauteries grès, cuivre, caoutchouc pour les différents transferts et pour la régulation de la température autour de 30°, du matériel de filtration, d'agitation et de pompes de recyclage.

Le vinaigre, amené au degré d'acide acétique voulu (6 ou 8°), est soutiré puis conditionné en fûts de diverses contenances 50l, 125l, 250l et quelquefois de volume plus important encore (demi muid ! environ 600l)

⁷ TAILLE Daniel, *Ernest Carteau : au temps des Ciné-Palaces et La folle histoire du cinéma en Sud-Vendée de 1897-2010*, Niort, Association Cinémathèque en Deux-Sèvres, impr. 2013, 263 p.

⁸ Coll. HPB, non coté. Ernest Carteau : assurances bâtiments et matériel, août 1939,



Facture des Magasins généraux de Bressuire, Arch. Mun. Bressuire, 4H 15.

Leur origine est à rechercher dans l'histoire des entrepôts-docks britanniques du début du XIX^e siècle. En France, l'urbanisation et l'industrialisation ont entraîné une augmentation des capacités d'approvisionnement et par conséquent de stockage.

L'institution

Les magasins généraux sont créés par le décret du 21 mars 1848 du gouvernement provisoire de la Deuxième République¹⁰. Ce sont des établissements destinés à recevoir des marchandises en dépôt et à faire des avances de fonds sur ces dépôts. Il est délivré aux déposants des récépissés à chacun desquels est annexé un bulletin de gage : le warrant.

Ils sont donc basés sur le principe du gage¹¹ commercial dont ils favorisent singulièrement l'usage. Immédiatement, on voit les services que peut rendre une telle institution au commerce et à l'industrie : mobiliser la marchandise, la rendre tout de suite réalisable, en faciliter la circulation au point de l'assimiler au papier, permettre au commerçant, à l'industriel d'emprunter sur elle et de donner toutes garanties au prêteur grâce au récépissé-warrant qui constate le dépôt. Endossé à l'ordre d'un porteur, le warrant devient un effet de commerce. C'est un moyen simple de se procurer un crédit souvent indispensable à la prospérité de l'entreprise.

C'est d'ailleurs essentiellement en raison de cette fonction que l'Etat a donné un statut légal à ces entreprises. L'ouverture de ce type de locaux

¹⁰ Bull. des Lois, 1848 Xe série, n°15, p147, texte n°141.

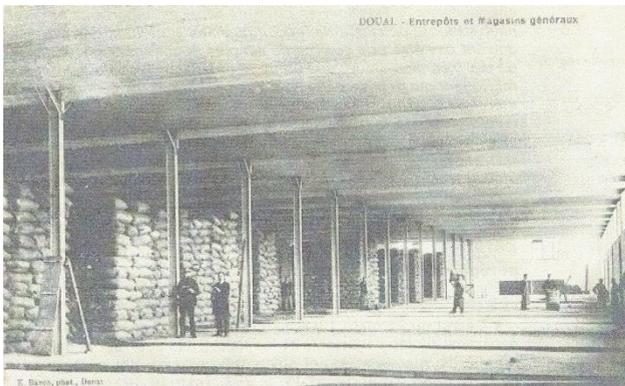
¹¹ LABORI F., « Magasins Généraux et Warrants », T. IX, *Gazette du Palais*, 1894, p.310 à 317.

est donc soumise à l'autorisation de l'Etat par l'entremise des préfetures qui assurent leur surveillance. Dès lors, de nombreux magasins généraux vont voir le jour, surtout dans la région parisienne, les grandes villes, les villes portuaires.

Par la suite, différents décrets et lois viendront compléter ou modifier l'organisation et l'exploitation des magasins généraux, mais sans en modifier le principe de base.

L'installation

Même sans avoir d'illustration de l'intérieur des Magasins généraux de Bressuire, nous pouvons imaginer que tous devaient avoir des plans similaires. Ceux de Bressuire ressemblent peut-être à ceux de la carte postale de Douai ci-dessous.



Carte postale : intérieur des magasins généraux de Douai

Coll. privée

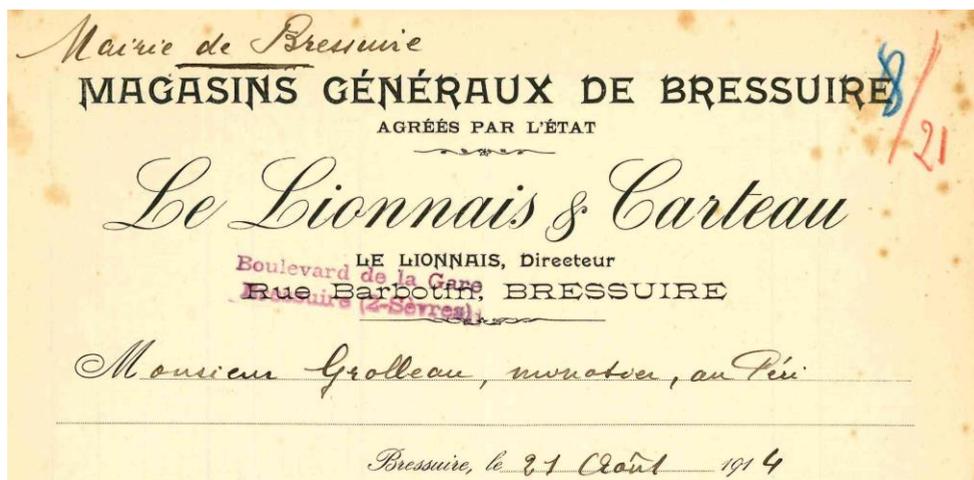
Les bâtiments (N° 3 et 4 sur le plan page 34) sont accolés et séparés par un grand mur avec un passage en partie basse au niveau du rez-de-chaussée. Ils comportent trois niveaux tous les deux : une cave semi-enterrée, un rez-de-chaussée surélevé et un étage, pas de

cloisonnement intérieur, mais seulement des poteaux à intervalles réguliers qui assurent la solidité de la structure. La surface couverte totale est de 841 m². La présence de l'embranchement ferroviaire permet de desservir ces locaux facilement pour la réception et l'expédition des marchandises.

Le fonctionnement à Bressuire

Eugène Carteau, l'aîné, avec l'activité de la vinaigrerie, de la tonnellerie, des magasins généraux doit se rendre compte très rapidement qu'il ne peut pas tout mener de front et c'est sans doute pour cette raison

qu'il crée rapidement le 1er juillet 1902 une société en nom collectif¹² avec François Le Lionnais, originaire de Saint-Quay-Portrieux (Côtes d'Armor), pour l'exploitation des magasins généraux. Sa raison sociale sera « Le Lionnais et Carteau » et sa durée, de quinze ans, jusqu'en 1917¹³. E. Carteau confie les rênes des magasins généraux à François Le Lionnais, âgé alors de trente ans qui en sera le seul gérant, seul à avoir la signature. Le capital est de 80 000 francs apportés par moitié : E. Carteau apporte les bâtiments, F. Le Lionnais 40 000 francs en espèces. Pour l'apport de clientèle, la société dédommage E. Carteau de la somme de 16 215 francs.



Facture des magasins généraux de Bressuire

Arch. Mun. Bressuire, 4H 15

Les magasins ont une large amplitude horaire d'ouverture : ils sont en effet à la disposition du public de 6h à 18h d'avril à septembre et de 7h à 17h d'octobre à fin mars¹⁴.

Les marchandises déposées sont des denrées alimentaires non périssables ou de longue conservation comme les nombreuses céréales, les farines, tous les produits d'épicerie, des matières grasses, le sel, le savon,

¹² Arch. Dép. Deux-Sèvres, 3Q4/495 et 1 ETP 631.

¹³ Arch. Mun. Bressuire, 4H15.

¹⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 ETP 631 et 402. Chambre de Commerce Niort et Deux-Sèvres 1872-1980.

MAGASINS GÉNÉRAUX
DE BRESSUIRE

CHARTRE D'ÉTAT délivrée par les autorités préfectorales du 3 Avril 1900
DE SAINT & INS sous le N° 101 et du 15 Juillet 1902

Fichier N° 287
Fiche N° 4

Liennais & Carreau

DIRECTEUR : F. LE LIONNAIS

Règlements Particuliers -- Tarifs
Rectifiés



BRESSUIRE
IMPRIMERIE H. BOUVIER, 43, RUE GAMBETTA
1908

TARIF GÉNÉRAL

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	MAGASINAGE par mois et par 100 kilos	MANUTENTION ordinaire d'entrée ou de sortie par 100 kilos
Avoine, en sacs ou en vrac.....	» 10	» 10
Baillarge — — — — —.....	» 10	» 10
Beurre, en caisses.....	» 15	» 15
Blé.....	» 10	» 10
Bougie, en caisses ou paquets.....	» 15	» 15
Café, en caisses, balles ou fûts.....	» 15	» 15
Ciment, en sacs ou faris.....	» 10	» 10
Conserves, en caisses.....	» 15	» 15
Cosses de grains, en sacs ou en vrac.....	» 15	» 15
Engrais, en sacs ou fûts.....	» 10	» 12
Epicerie, en caisses, sacs ou fûts.....	» 15	» 15
Farine, en sacs.....	» 12	» 12
Fruits secs, en balles ou caisses.....	» 15	» 15
hectolitres.....	» 05	» 05
Fûts vides.....	» 40	» 40
barriques de 225 litres.....	» 20	» 20
muids de 600 litres.....	» 12	» 12
Glands, en balles ou en vrac.....	» 10	» 10
Grains, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
fourragères, en balles.....	» 12	» 12
Graines oléagineuses, —.....	» 12	» 12
potagères, —.....	» 12	» 12
Guano, en sacs ou fûts.....	» 10	» 12
Haricots secs, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Issues de grains en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Jarrais ou fesse, —.....	» 12	» 12
Légumes secs, —.....	» 12	» 12
Machines.....	» 12	» 12
Mais, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12

— 11 —

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	MAGASINAGE par mois et par 100 kilos	MANUTENTION ordinaire d'entrée ou de sortie par 100 kilos
Margarine, en caisses.....	» 15	» 15
Meubles.....	de gré à gré	de gré à gré
Millet, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Noix sèches, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Orge.....	» 10	» 10
Phosphates, en sacs ou fûts.....	» 10	» 12
Pois secs, en sacs.....	» 12	» 12
Pommes de terre en sacs.....	» 12	» 12
— en vrac.....	» 12	» 15
Prunes ou pruneaux secs, en sacs ou caisses.....	» 15	» 15
Remoulages en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Riz en sacs.....	» 12	» 12
Sacs vides, au poids.....	» 20	» 12
— par colis.....	» 10	» 10
Sarrasin.....	» 12	» 12
Savon.....	» 15	» 15
Scories, en sacs ou fûts.....	» 10	» 12
Seigle, en sacs ou en vrac.....	» 10	» 10
Sel, en sacs ou caisses.....	» 15	» 15
Sons et recoupes, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Sucre en balles.....	» 12	» 12
Sucre en pains ou caisses.....	» 15	» 15
Sulfates en fûts.....	» 10	» 12
Superphosphates, en sacs.....	» 10	» 12
Végétaline, en caisse.....	» 15	» 15
Vesce ou jarrais, en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12
Vesillon en sacs ou en vrac.....	» 12	» 12

NOTA. — 1° On comprend par manutention ordinaire d'entrée la mise en magasin et l'arrimage sans l'aisement ni pesages, et par manutention ordinaire de sortie le désarrimage et la mise sur voiture.
Pour les manutentions à traiter de gré à gré, les déposants

— 15 —

Avances sur Marchandises

Un Comptoir est établi pour l'escompte des warrants ce qui permet aux déposants de recevoir une AVANCE variant, suivant la nature de la marchandise, du 1/4 aux 2/3 de sa valeur. Les demandes de fonds devront être faites la veille.

Il est loisible aux déposants d'escompter leurs warrants à leur banquier particulier. Un droit de 2 fr. sera perçu sur les warrants qui ne seront pas escomptés aux Magasins Généraux, ainsi que sur leur renouvellement.

M. CARTEAU, Rue de la Tourlette, à BRESSUIRE, tient à la disposition des Déposants, des TOILES location, SAINT FRÈRES aux conditions de cette Maison.



Règlements intérieurs et tarifs des magasins généraux de Bressuire

Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1ETP 631.

les engrais, le ciment, des fûts vides, même occasionnellement des machines et des meubles.

Tous ces produits sont principalement conditionnés en sacs ou en caisses et leur rangement est optimisé pour éviter la perte de place. Ainsi l'espacement entre les murs et les marchandises stockées doit être de 0,60m et de 1,50m entre le sommet des produits et le plafond¹⁵. La hauteur maximale autorisée est de 6 à 8 m selon le cas. L'arrimage est donc une opération indispensable pour éviter l'écroulement des piles.

Ces magasins assurent pour leurs fournisseurs les opérations de pesage à l'entrée, de magasinage, d'ensachage éventuel, de manutention, d'expédition des marchandises en dépôt, de surveillance étroite, de frais de contrats d'assurances. Il faut assurer la salubrité des locaux par la lutte contre les rongeurs, les parasites tels que les charançons, les autres insectes, par le contrôle strict de l'humidité ambiante et du degré hygrométrique des céréales.

Comme tout ce travail est le gagne-pain de la société, les clients doivent régler les frais inhérents à la totalité des interventions ; ils sont calculés par fraction de 100 kg. Pour les marchandises hors tarif, les coûts sont déterminés de gré à gré. Sont en plus facturés toutes les manutentions extérieures, le transport par voie d'embranchement, par camionnage vers la gare, vers les magasins en ville et vice-versa.

Comme les sacs de toile sont le principal moyen de stockage, les entrepôts peuvent procéder à l'ensachage de certains produits. Il existe même un atelier de réparation de sacs pour la maison SAINT-Frères.

En dernière page du tarif, un encadré informe les clients qu'ils peuvent escompter les warrants reçus en échange de leurs marchandises déposées et recevoir une avance.

Fin des Magasins Généraux

En 1922 c'est la fin de cette aventure. La dissolution de la société « Le Lionnais et Carteau » qui devait intervenir après quinze ans d'existence soit

¹⁵ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 ETP 159.

fin juin 1917 a finalement eu lieu en septembre 1922, mais seulement enregistrée le 31 août 1924 !¹⁶

Que deviennent ces locaux ? Il est certain qu'ils sont mis en location jusqu'à leur vente en 1941, mais nous n'avons pas de trace précise de l'activité du ou des locataires.

D'Eugène à Ernest Carteau

Eugène Carteau décède en 1931 sans descendance. Tout naturellement, son frère Ernest revient à Bressuire pour poursuivre la tâche de son aîné.



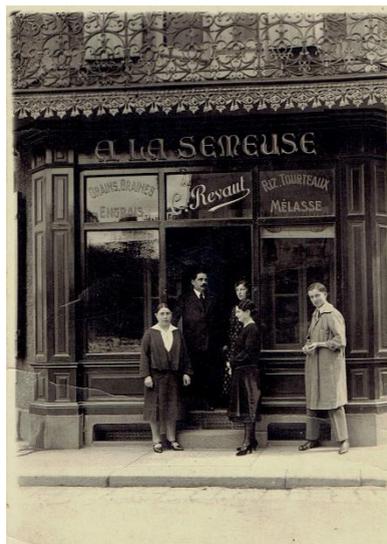
En-tête de facture de Constantin Revaut

Coll. A. Giret

Rouhier, un Niortais, qui sera responsable du cinéma et son homme de confiance¹⁷. Il en fait aussi son bras droit pour s'occuper de l'administration de la vinaigrerie en son absence.

Le 7 juin 1941, Ernest Carteau vend à Constantin Revaut l'embranchement ferroviaire, la conciergerie, les deux magasins généraux pour la somme de cinquante-mille francs¹⁸. En bon

Il quitte Fontenay-le-Comte, mais n'abandonne pas pour autant le cinéma. Il aura désormais une double activité, diriger la vinaigrerie mais aussi la salle de cinéma de Fontenay. Pour le seconder, il engage Marcel



Devanture du magasin de Constantin Revaut

Coll. A. Giret.

¹⁶ Etude de Maître Nivault, Bressuire, Acte de vente Carteau-Revaut, 7 juin 1941.

¹⁷ TAILLE Daniel, *Au temps des Ciné-Palaces...*, op.cit., p.33.

¹⁸ Etude de Maître Nivault, Bressuire, Acte de vente Carteau-Revaut, 7 juin 1941.

gestionnaire, il recevra en plus une rente viagère annuelle de 16 040 francs... indexée sur le cours du blé !

Constantin Revaut qui possède aussi un magasin en ville¹⁹ est négociant en grains, engrais et aliments complets pour le bétail²⁰. Il entrepose aussi des produits de toutes sortes pour l'agriculture, pour le compte de la coopérative « La Paysanne ».

Son activité commerciale étant très importante, peut-être a-t-il été locataire des anciens magasins généraux, de 1922 jusqu'au rachat des murs en 1941 ?

Le 2 juillet 1948, vers 3 h du matin, les cheminots du dépôt SNCF voisin donnent l'alerte aux pompiers car le local des Magasins généraux est en flammes. L'ensemble est entièrement détruit ainsi que le matériel et les marchandises. Les dégâts sont évalués à environ douze millions de francs.



Nouvelle République du 4 juillet 1948

Arch. Dép. Deux-Sèvres, F° PER 61/6

Le bâtiment contigu avec la vinaigrerie et ses nombreux fûts d'alcool, la tonnellerie ont été complètement épargnés grâce au mur de séparation.

De nombreuses personnalités locales se sont rendues sur les lieux dont Francis Saunier, artiste peintre

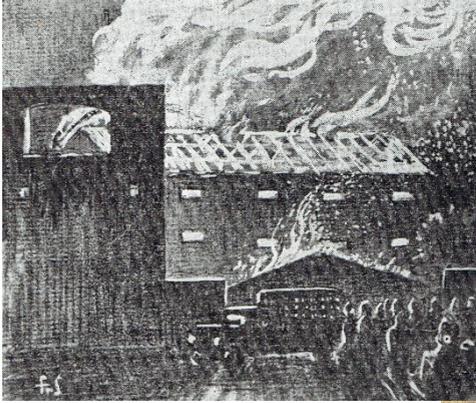
local bien connu qui a réalisé deux dessins « pris sur le vif ».

Le dessin de la page suivante représente l'évacuation des camions du centre d'abatage voisin, stationnés à proximité, dans l'ancienne tuilerie Luton contiguë.

¹⁹ Coll. Alain Giret.

²⁰ *Idem.*

De 1941 à 1955, Ernest Carteau gère simultanément plusieurs salles de cinéma en Vendée et l'expansion de sa fabrique de vinaigres qui emploie



une petite dizaine de personnes. Il entretient de bonnes relations avec ses confrères dont une certaine famille Mitterrand de Jarnac ; Joseph (père de François), industriel



Dessins de Francis Saunier de l'incendie des magasins généraux de Bressuire,

Coll. A. Giret

vinaigrier, devient le Président de la Fédération des Syndicats de Fabricants de Vinaigres de 1939 à 1942.



Etiquette de la vinaigrerie Faucon,
Coll. privée.

En 1955, Ernest Carteau décide de céder uniquement la vinaigrerie et, le 5 avril, Alphonse Faucon, son comptable, en devient le nouveau propriétaire²¹.



Tampon de l'entreprise A Faucon
Coll. privée

²¹ Etude de Maître Nivault, Bressuire, Acte de vente Carteau-Baty, 13 septembre 1956.

Pendant quinze ans, Alphonse Faucon assurera la production des mêmes vinaigres, par contre, celui de vin, en quantité moindre. Il passe un contrat avec la Société Dessaux d'Orléans et procède à un conditionnement au nom de Dessaux et A. Faucon, mais aussi à un autre, en bouteilles verre étoilées de 1 litre consignées, rangées dans des casiers bois de 15 bouteilles. Pour cela une chaîne d'embouteillage est même installée dans un local annexe.

Grâce à la consigne et au retour obligatoire des bouteilles, la fidélité des clients est en grande partie assurée. Puis c'est l'apparition des emballages perdus. A ce moment-là, il aurait été nécessaire de développer un service commercial de représentants multicartes et Alphonse Faucon préfère arrêter. Il vend alors son entreprise à la société Dessaux en 1970.

Le 13 septembre 1956, Ernest Carteau avait déjà vendu le bâtiment de la tonnellerie à Paul Baty²² aussi négociant en grains, gendre de C. Revaut.

L'évolution du commerce, la révolution du stockage en vrac dans les silos, la constitution de grandes coopératives, tuent dans les années 1970 le commerce de gros des produits agricoles.



Ernest Carteau âgé,
Coll. privée

De 1956 à 1976, Ernest Carteau va continuer à s'occuper de ses différentes salles de cinéma, de la programmation des films. Il organise des conférences avec plusieurs associations. A partir de 1960, il fréquente chaque année le Festival de Cannes.

Il s'éteindra, sans descendance directe, en son domicile bressuirais, 11 rue de la Tourette, à 91 ans le 13 juillet 1976.

*

* *

Avant-gardistes les frères Carteau ont su deviner très tôt les possibilités qui leur ont été offertes dans l'économie locale, en

²² Etude de Maître Nivault, Bressuire, Acte de vente Carteau-Baty, 13 septembre 1956.

s'engouffrant avec un immense succès dans ces trois branches commerciales et industrielle naissantes au début du XX^e siècle (magasins généraux, cinéma, vinaigrerie-tonnellerie). Par leur engagement, ils ont ainsi marqué pendant une très longue période l'activité économique de Bressuire.



M. et Mme Carteau en 1975, Coll. privée



Bâtiments des anciens Magasins généraux, état actuel, *Cliché de l'auteur.*



Bâtiments des anciennes tonnellerie et vinaigrerie, état actuel, *Cliché de l'auteur.*